



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

DOCUMENT D'INFORMATION

sur la pauvreté
au Canada

OCTOBRE 2016

Document d'information sur la pauvreté au Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publiccentre-edsc

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@hrsdc-rhdcc.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-53/1-2016E-PDF
ISBN : 978-0-660-06388-1

EDSC

N° de cat. : SP-1129-10-16

TABLE DES MATIÈRES

1	Mesures de faible revenu au Canada
1	Seuils de faible revenu
1	Mesure du panier de consommation
2	Mesure de faible revenu
3	Situation du faible revenu dans le temps
6	Canadiens vivant dans une pauvreté persistante
8	Caractéristiques des Canadiens plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu
8	Enfants
9	Groupes vulnérables
9	Peuples autochtones
13	Personnes handicapées
15	Immigrants récents
17	Chefs de familles monoparentales
19	Personnes vivant seules âgées entre 45 et 64 ans
20	Travailleurs pauvres
21	Mobilité ascendante du revenu
22	Pauvreté au-delà du revenu dans la vie de tous les jours
22	Logement
25	Insécurité alimentaire
27	Santé
28	Criminalité
28	La parole est à vous
29	Annexe A – Nombre et incidence des personnes sous les seuils de faible revenu, groupes sélectionnés, 2014
31	Notes de fin de document

MESURES DE FAIBLE REVENU AU CANADA

Le gouvernement du Canada n'a pas de définition officielle de la pauvreté. Cependant, la pauvreté est souvent évaluée en mesurant le nombre de Canadiens à faible revenu. Il y a plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le faible revenu :

Seuils de faible revenu

Les seuils de faible revenu sont des seuils de revenu en dessous desquels une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne¹.

- On estime qu'une famille est à faible revenu si elle consacre au minimum 20 points de pourcentage de plus de son revenu sur ces nécessités que la famille moyenne dépense. Il s'agit d'un indicateur de faible revenu relatif.
- Étant donné que les données sont disponibles depuis 1976, cet indicateur est fréquemment utilisé pour examiner les tendances liées au faible revenu observées pendant plusieurs années.
- Les seuils de faible revenu sont ajustés pour sept tailles de familles et cinq différentes tailles de collectivités pour capter les différences dans le coût de la vie.

Taux globaux de faible revenu au Canada – 2014

- **Seuils de faible revenu :**
8,8 % – 3.0 million de Canadiens
- **Mesure du panier de consommation :**
11,3 % – 3.9 million de Canadiens
- **Mesure de faible revenu :**
13,0 % – 4.5 million de Canadiens

Mesure du panier de consommation

La mesure du panier de consommation définit le faible revenu en fonction du coût d'un ensemble précis de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base.

- Une famille est considérée à faible revenu si elle n'a pas suffisamment d'argent pour acheter ces biens et ces services au sein de sa collectivité. Il s'agit d'un indicateur absolu de faible revenu.
- Cet indicateur est disponible dans 49 différentes collectivités au Canada et est plus sensible aux différences dans le coût de la vie.
- Les données pour cet indicateur sont disponibles depuis 2002.

Mesure de faible revenu

La mesure de faible revenu définit le faible revenu comme étant inférieur à un pourcentage fixe de revenu.

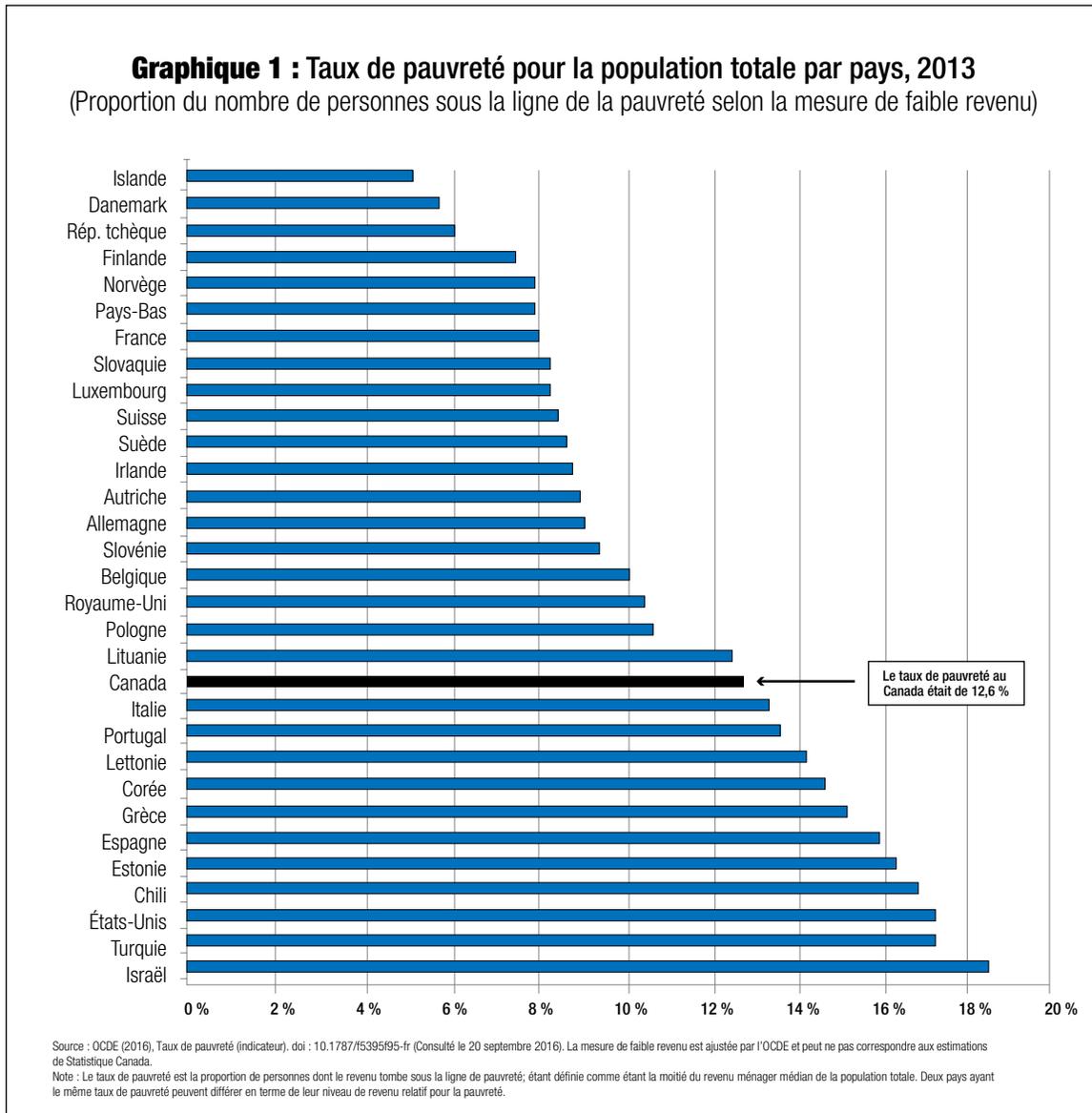
- On estime qu'un ménage est à faible revenu si son revenu est inférieur à 50 % du revenu ménager médian. C'est donc un indicateur relatif de faible revenu.
- Puisque plusieurs pays utilisent cette mesure, elle est fréquemment utilisée pour des comparaisons internationales.
- Les données sont disponibles depuis 1976.

En général, ces indicateurs peuvent être ajustés pour la taille du ménage ou de la famille et peuvent être utilisés pour mesurer le faible revenu parmi des catégories d'individus spécifiques. Ce document utilise principalement les seuils de faible revenu calculés en fonction du revenu après impôt, parce qu'il est l'indicateur le plus souvent utilisé au Canada et permet une comparaison dans le temps. Cependant, ce document utilisera la mesure de faible revenu pour les fins de comparaisons internationales.

Ce présent document s'intéresse aux groupes de Canadiens qui sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté pendant de longues périodes: les personnes vivant seules de 45 à 64 ans, les chefs de familles monoparentales, les nouveaux immigrants (ceux qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans), les personnes handicapées et les Autochtones. Il sera aussi question de la pauvreté chez les enfants, puisque le pourcentage d'enfants en situation de pauvreté au Canada est supérieur à celui d'autres pays industrialisés tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France². L'annexe A résume le nombre et l'incidence de Canadiens à faible revenu selon les seuils de faible revenu pour 2014.

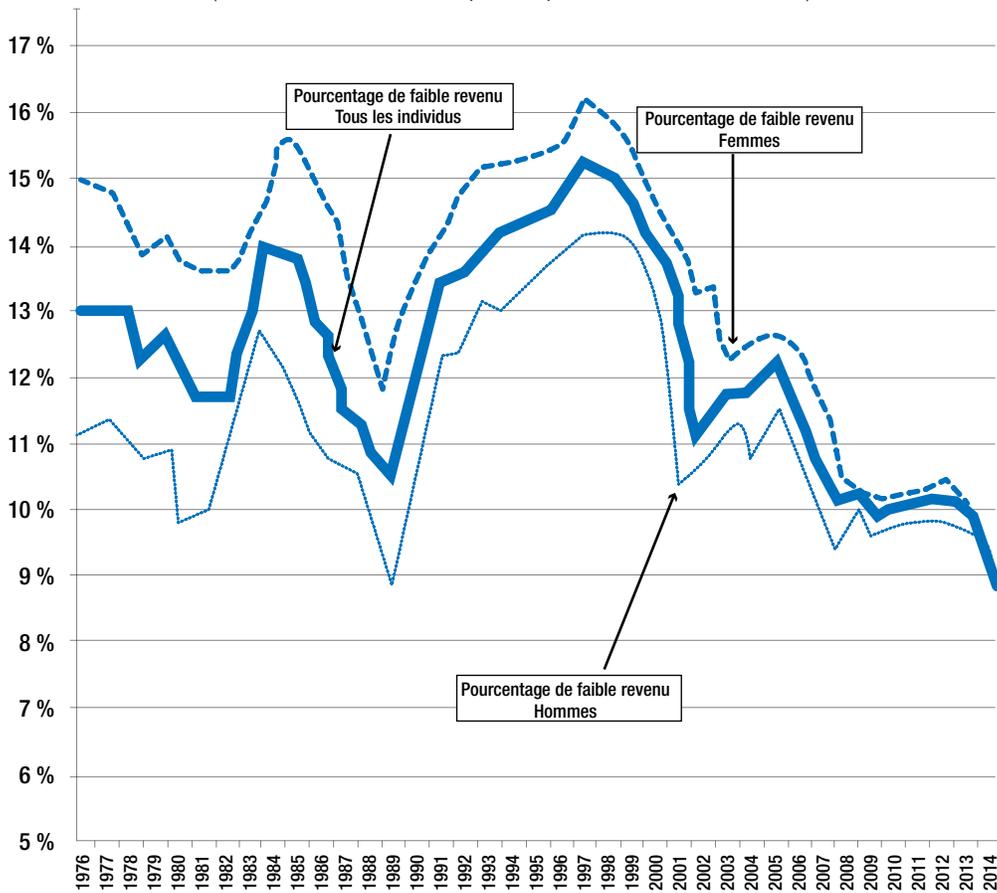
SITUATION DU FAIBLE REVENU DANS LE TEMPS

À l'échelle internationale, la performance du Canada en matière de taux de pauvreté est moyenne, étant au 20^e rang parmi 31 pays industrialisés en 2013 (graphique 1).



En 2014, 8,8 % des Canadiens vivaient en situation de faible revenu, selon les seuils de faible revenu après impôt. Cependant, comme l'indique le graphique 2, il y a une tendance à la baisse généralisée dans le pourcentage de Canadiens à faible revenu depuis le milieu des années 1990. Autrefois, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les hommes, mais le pourcentage de femmes à faible revenu est aujourd'hui semblable à celui des hommes (graphique 2).

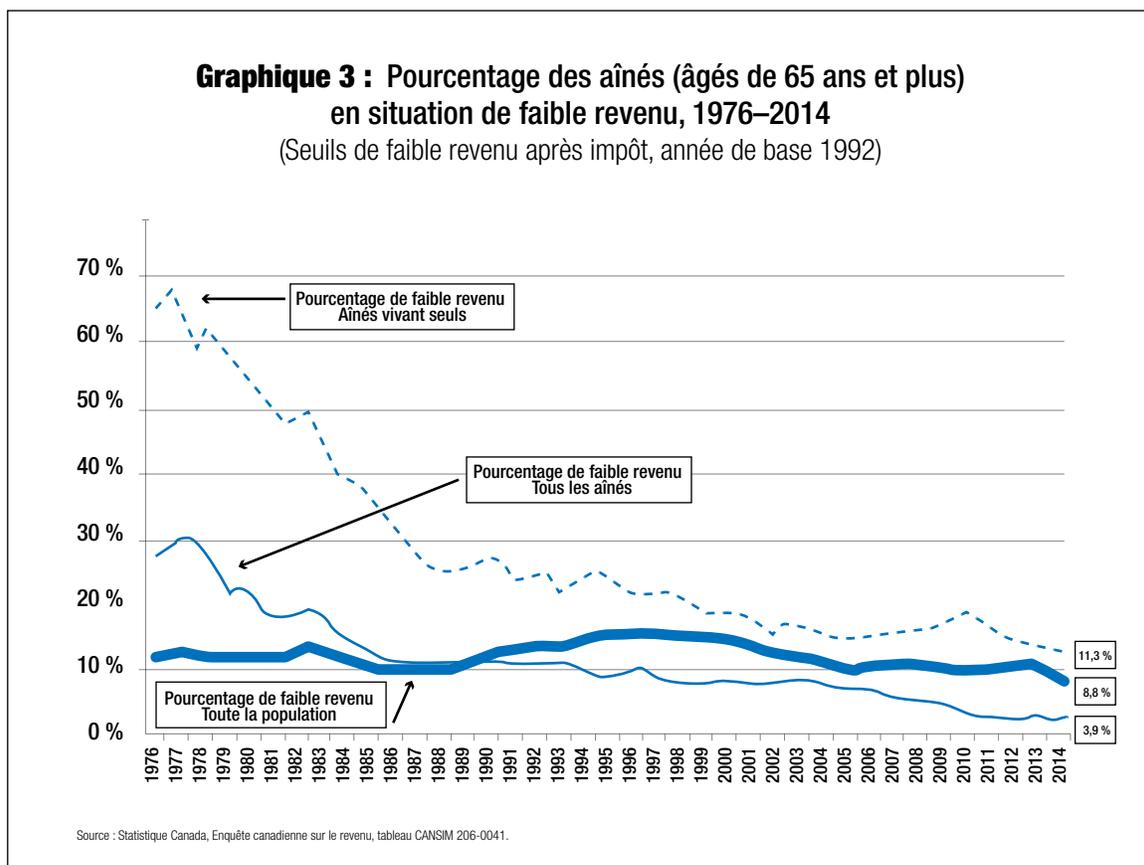
Graphique 2 : Pourcentage de canadiens en situation de faible revenu par sexe, 1976–2014
(Seuils de faible revenu après impôt, année de base 1992)



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau CANSIM 206-0041.

Les femmes ont fait des gains importants en matière d'emploi depuis 1976, mais leur taux d'emploi (57 %) était toujours inférieur à celui des hommes (65 %) en 2015³. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi à temps partiel de façon permanente ou un emploi temporaire (p. ex. emplois contractuels et occasionnels); elles représentent environ 71 % des travailleurs occupant un emploi à temps partiel de manière permanente et 51 % des travailleurs temporaires. En règle générale, les taux de rémunération horaire et hebdomadaire des emplois à temps partiel permanents et des emplois temporaires sont inférieurs à ceux des emplois à temps plein et permanents⁴. De plus, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un horaire de travail réduit ou de devoir s'absenter du travail en raison de leurs responsabilités liées à la prestation de soins⁵. Dans l'ensemble, les femmes sont moins payées que les hommes; les femmes gagnent un revenu environ 20 % inférieur que celui des hommes. Les femmes immigrantes et les femmes autochtones sont parmi les femmes les plus touchées par cet écart de revenu⁶.

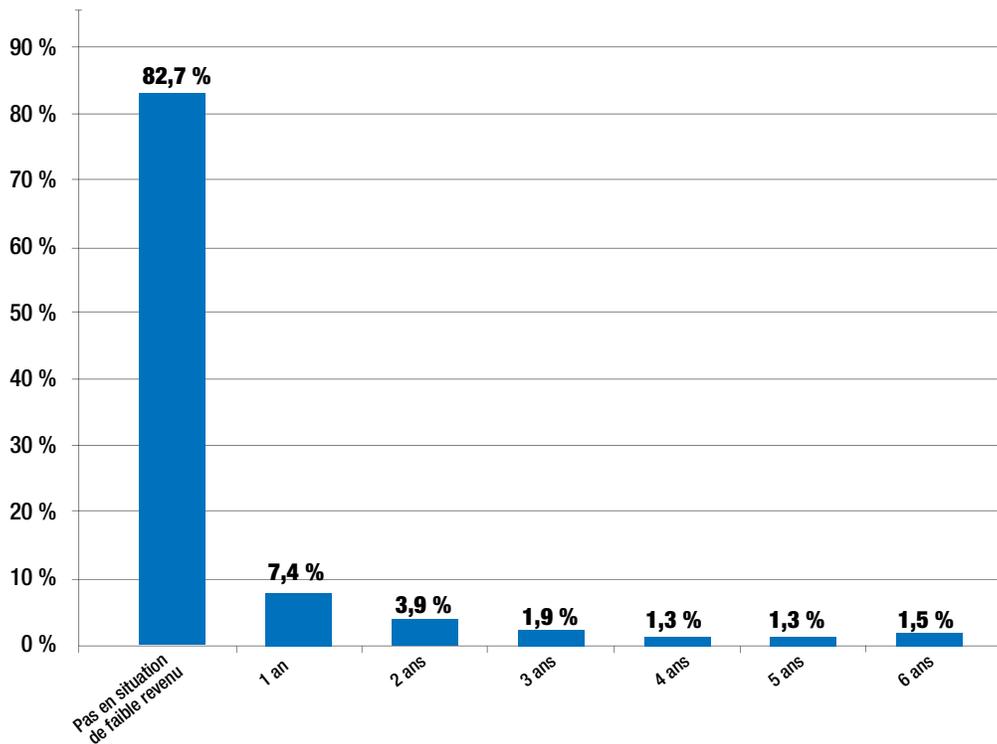
Au fil du temps, le pourcentage d'aînés (âgés de 65 ans et plus) en situation de faible revenu a diminué considérablement (graphique 3). En 2014, 3,9 % des aînés vivaient en situation de faible revenu, un taux nettement plus bas que chez les enfants de moins de 18 ans (8,5 %) et les personnes âgées de 18 à 64 ans (10,0 %)⁷. Cependant, certains aînés affichent toujours un taux de faible revenu plus élevé que celui de la population générale. Comme le montre le graphique 3, 11,3 % des aînés vivant seuls était en situation de faible revenu en 2014, ce qui était supérieur à la moyenne enregistrée pour tous les aînés (3,9 %) et pour l'ensemble de la population canadienne (8,8 %).



CANADIENS VIVANT DANS UNE PAUVRETÉ PERSISTANTE

La plupart des Canadiens à faible revenu sont pauvres pour une courte période de temps, parvenant à améliorer leur revenu afin de sortir de cette situation en l'espace d'un an (graphique 4). Par exemple, de 2005 à 2010, seulement 1,5 % des Canadiens à faible revenu vivaient dans une situation de faible revenu pendant une période allant jusqu'à 6 ans, en fonction des seuils de faible revenu après impôt.

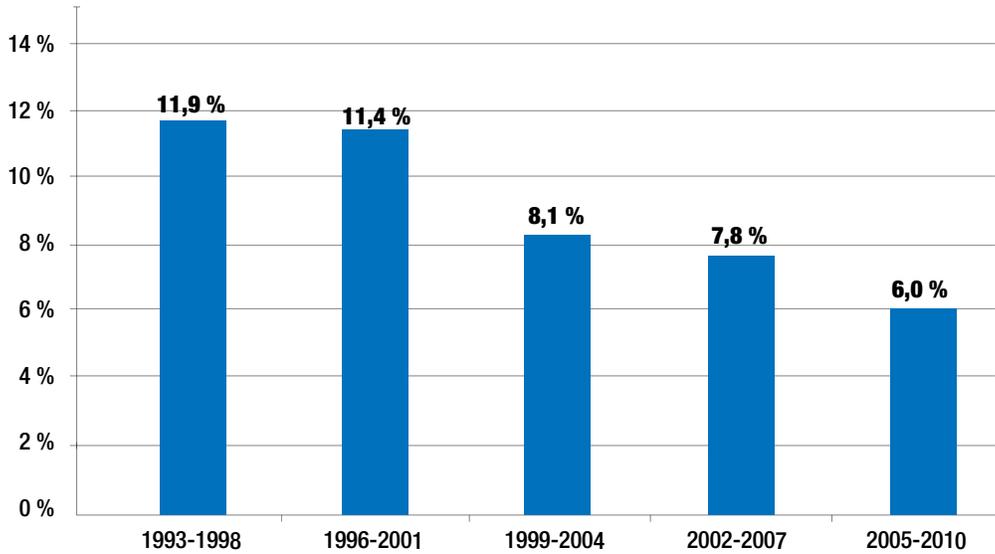
Graphique 4 : Durée du faible revenu durant la période de 2005 à 2010 (Seuils de faible revenu après impôt, année de base 1992)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Tableau CANSIM 202-0807. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a pris fin. À compter de l'année de référence 2012, seules les estimations transversales sur le revenu peuvent être obtenues à partir de l'Enquête canadienne sur le revenu.

Le pourcentage de Canadiens vivant dans une pauvreté persistante (c.-à-d. un faible revenu pendant au moins 3 ans sur une période de 6 ans) a connu une baisse de près de la moitié depuis le milieu des années 90 (graphique 5).

Graphique 5 : Tendances sur le plan de la persistance du faible revenu (situation de faible revenu pendant au moins 3 ans sur 6 ans)
(Seuils de faible revenu après impôt, année de base 1992)

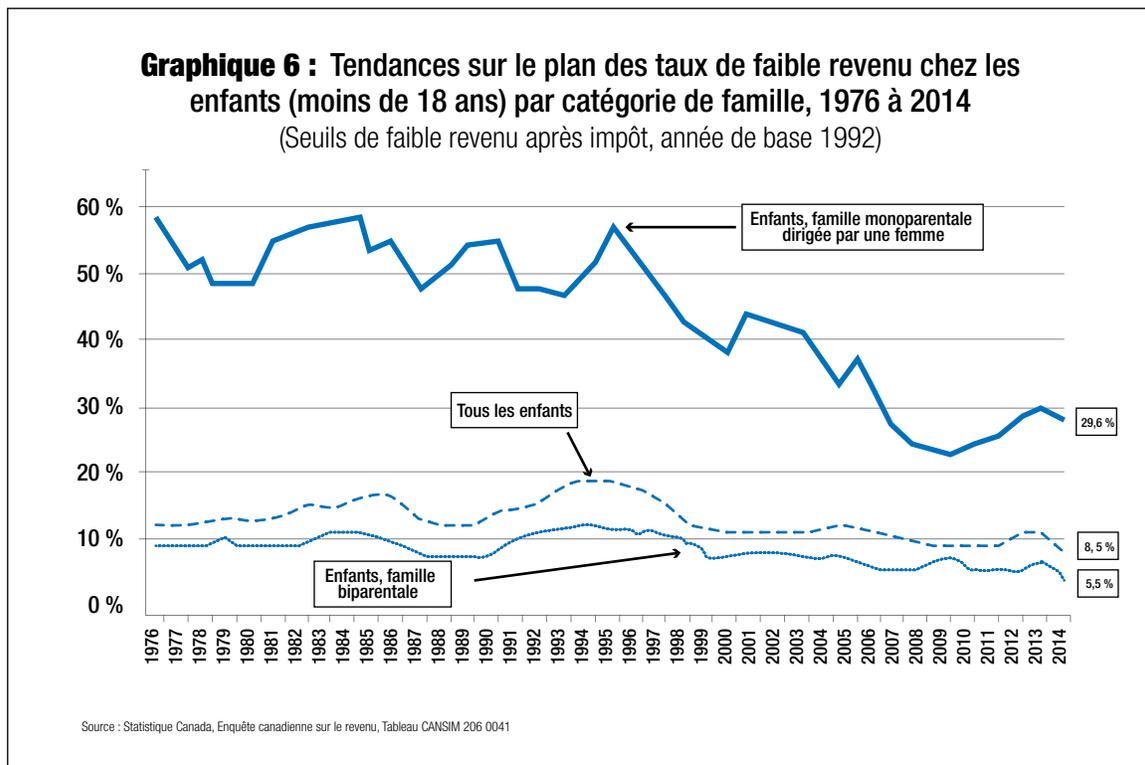


Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Tableau CANSIM 202-0807. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a pris fin. À compter de l'année de référence 2012, seules les estimations transversales sur les revenus peuvent être obtenues à partir de l'Enquête canadienne sur le revenu.

CARACTÉRISTIQUES DES CANADIENS PLUS SUSCEPTIBLES DE VIVRE DANS UNE SITUATION DE FAIBLE REVENU

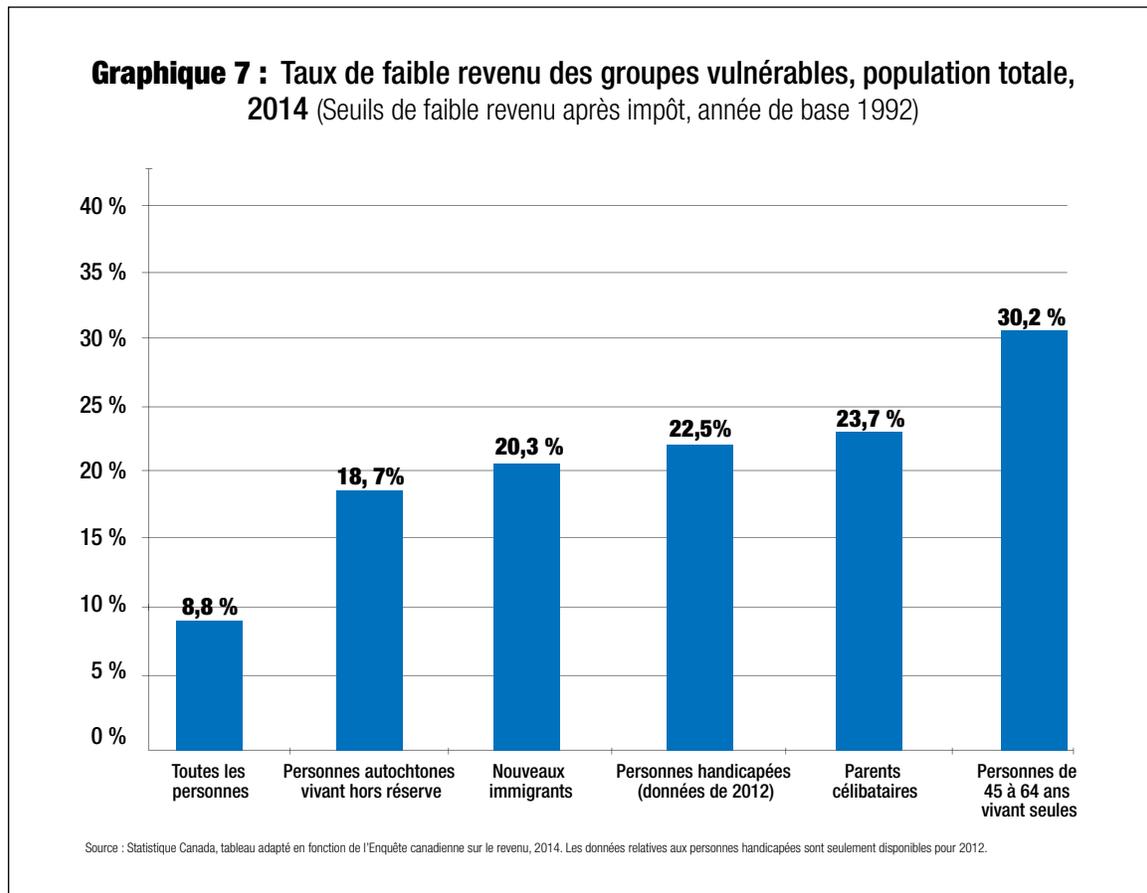
Enfants

En 2014, plus d'un demi-million d'enfants vivaient dans un ménage à faible revenu, selon les seuils de faible revenu après impôt. Toutefois, comme l'illustre le graphique 6, le taux d'enfants de familles à faible revenu a baissé au fil du temps, passant de 12,8 % en 2006 (871 000) à 8,5 % en 2014 (573 000). Le graphique 6 indique également que les enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille ayant comme chef une mère célibataire étaient également plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu que les enfants de familles biparentales.



Groupes vulnérables

Bien que le taux de faible revenu au Canada soit d'environ 8,8 %, certains groupes de Canadiens affichent des taux de faible revenu plus élevés. Tel qu'illustré au graphique 7, les personnes vivant seules âgées de 45 à 64 ans, les chefs de familles monoparentales, les nouveaux immigrants, les peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) vivant à l'extérieur des réserves et les personnes handicapées sont plus susceptibles d'être pauvre.⁸



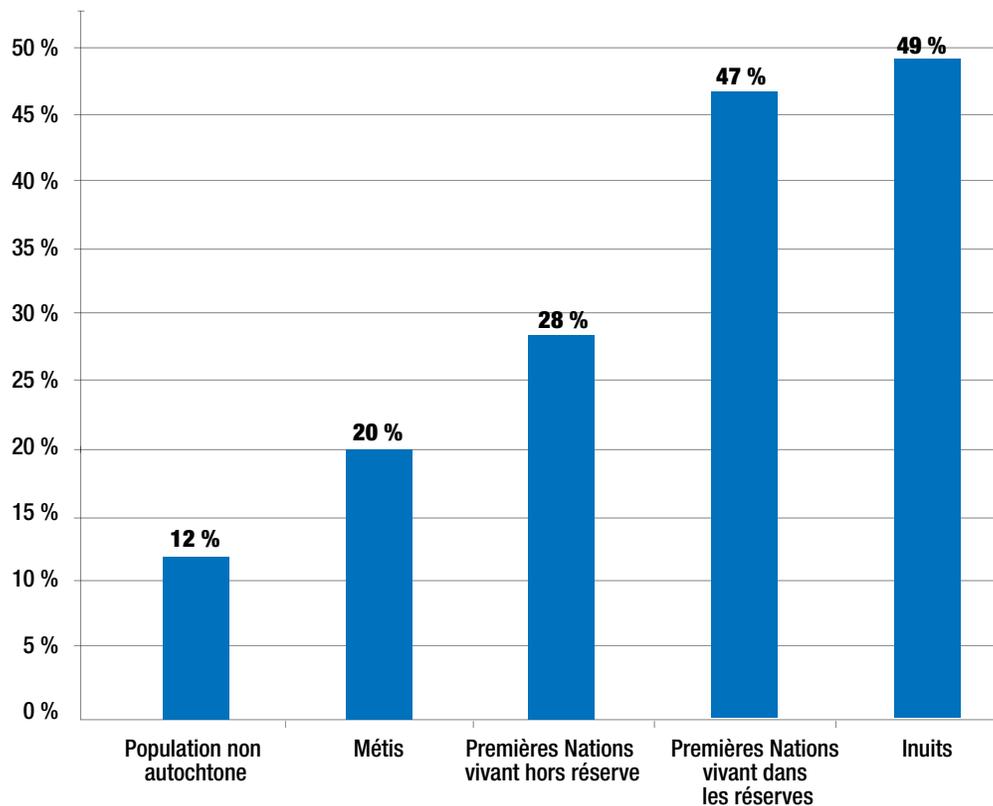
Peuples autochtones

Les données sur le faible revenu pour les Premières Nations vivant dans les réserves et les personnes vivant dans les territoires, y compris les Inuits au Nunavut, ne sont pas publiées sur une base annuelle par Statistique Canada. De plus, le concept de faible revenu dans les réserves et les territoires est affecté par l'utilisation de transferts en nature, tels que les logements de bande, l'utilisation de produits de la chasse, du trappage, de la pêche et de la cueillette, et la présence du troc de biens et de services. Les habitudes de dépenses des Premières Nations vivant dans les réserves et des personnes vivant dans les territoires sont aussi différentes de leurs pairs vivant à l'extérieur des réserves et dans les provinces. Les Premières Nations vivant dans les réserves ont accès aux logements de bande, et n'ont peut-être pas à déboursier autant de leur revenu pour le logement que

leurs pairs vivant à l'extérieur des réserves pour le logement. Toutefois, les conditions de vie dans les réserves et d'autres statistiques en matière d'éducation et d'emploi portent à croire que le taux de pauvreté dans les réserves est plus élevé qu'à l'extérieur de celles-ci.

Aujourd'hui, avoir un niveau d'éducation plus élevé, notamment en obtenant un diplôme collégial ou universitaire, permet d'améliorer ses chances de trouver un bon emploi et d'échapper à la pauvreté. Tel que l'indique le Graphique 8, alors que seulement 12 % de la population ne détient pas un diplôme d'études secondaires, cette proportion est beaucoup plus élevée pour les peuples autochtones, surtout pour les Premières nations vivant dans les réserves (47 %) et les Inuits (49 %).

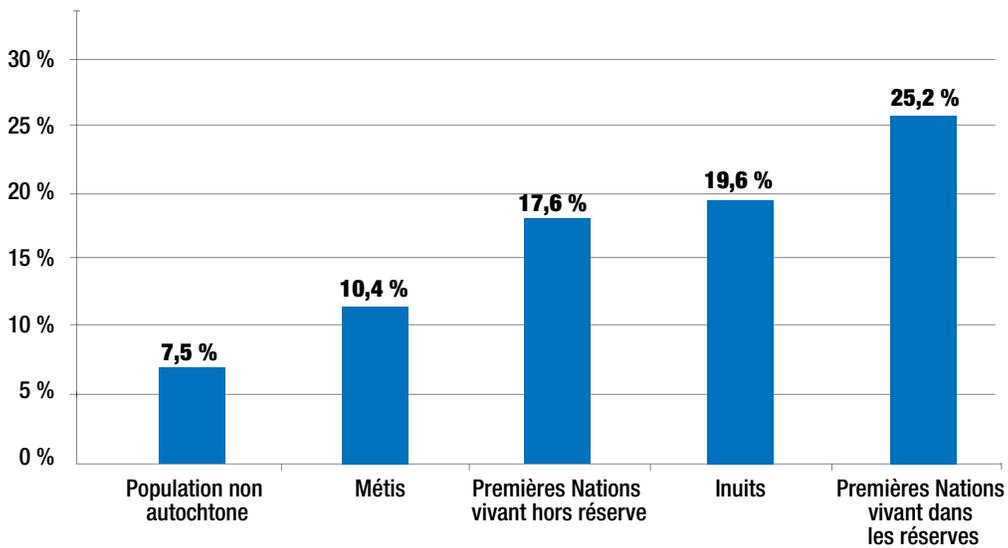
Figure 8 : Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires en fonction de l'identité autochtone, 2011



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011. Les données pour les Premières Nations incluent seulement les personnes déclarées être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

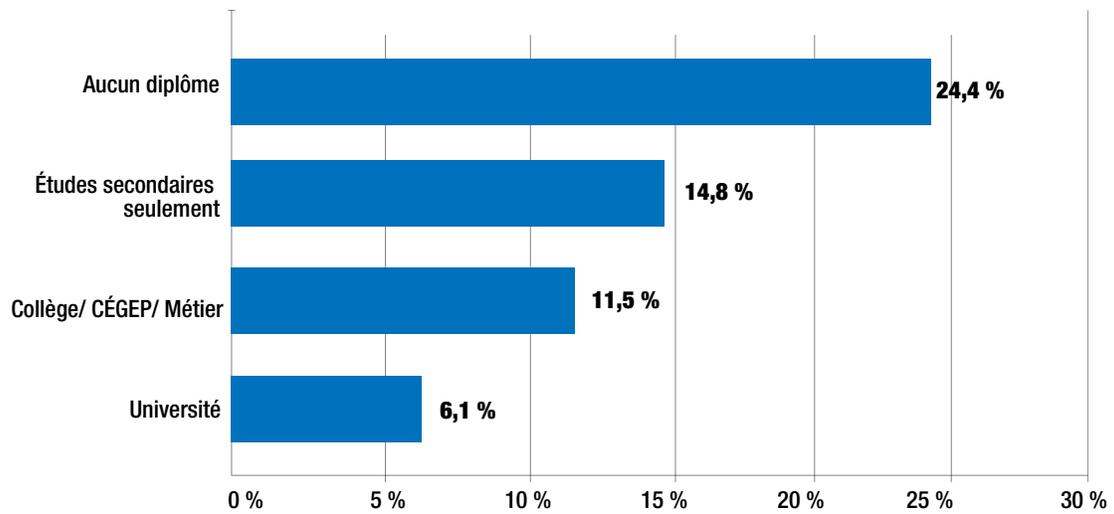
En 2011, le taux de chômage pour les peuples autochtones était beaucoup plus élevé que celui de la population non-autochtone (voir le graphique 9). Chez les peuples autochtones, les Inuits et les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les taux de chômage les plus élevés. Par exemple, les membres des Premières Nations âgés de 15 ans et plus vivant dans les réserves avaient un taux de chômage de 25,2 % et les Inuits avaient un taux de chômage de 19,6 %. Toutefois, leur taux de chômage décroît significativement à mesure que le niveau d'éducation augmente (graphique 10).

Graphique 9 : Taux de chômage pour la population âgée de 15 ans et plus en fonction de l'identité autochtone, 2011



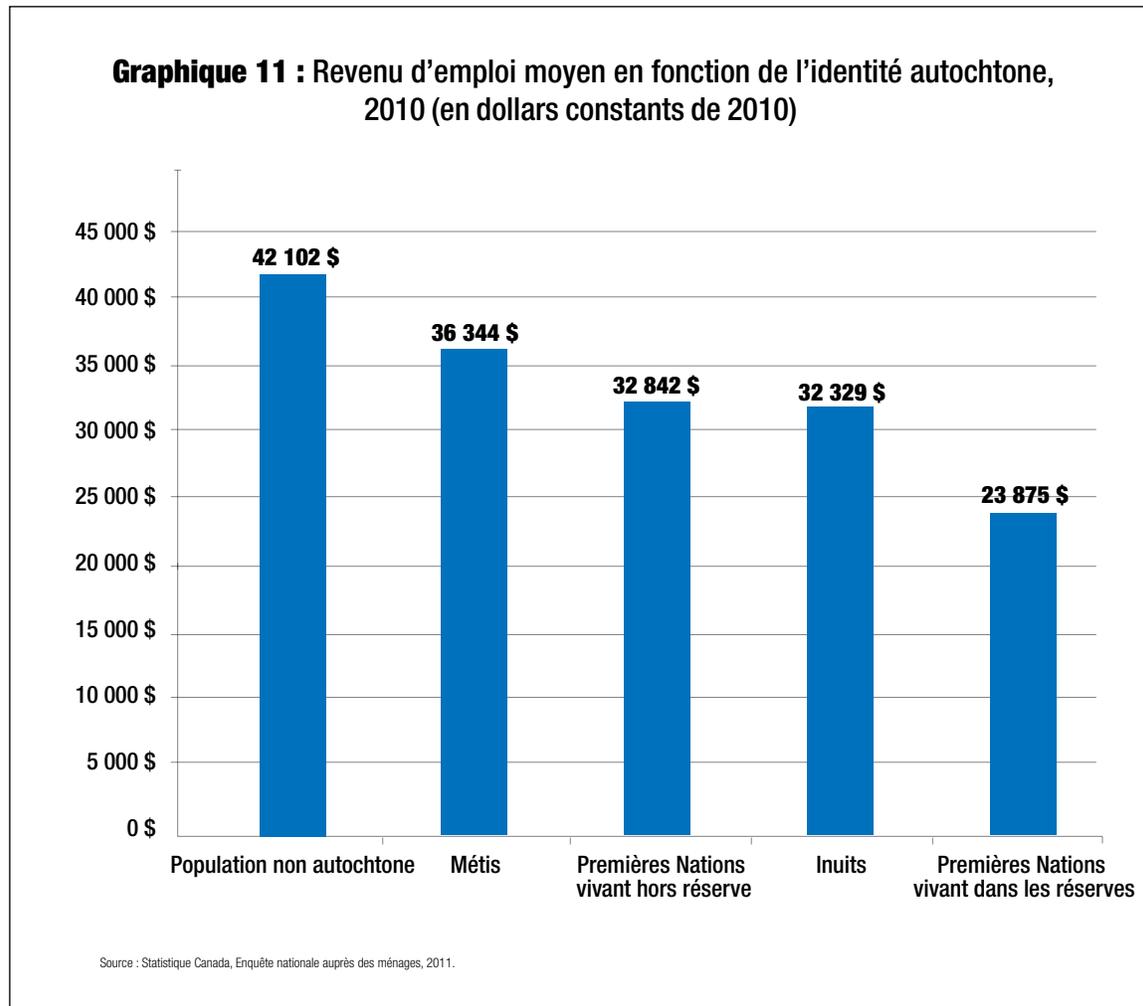
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Graphique 10 : Taux de chômage pour la population autochtone âgée de 15 ans et plus en fonction du niveau d'instruction, 2011



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En outre, tel qu'illustré au graphique 11, les membres de peuples autochtones qui avaient un emploi ont touché un revenu d'emploi qui était, en moyenne, inférieur d'environ 9 000 \$ au revenu d'emploi moyen des travailleurs non-autochtones. Parmi les membres de peuples autochtones, les membres des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient le revenu d'emploi moyen le plus faible.

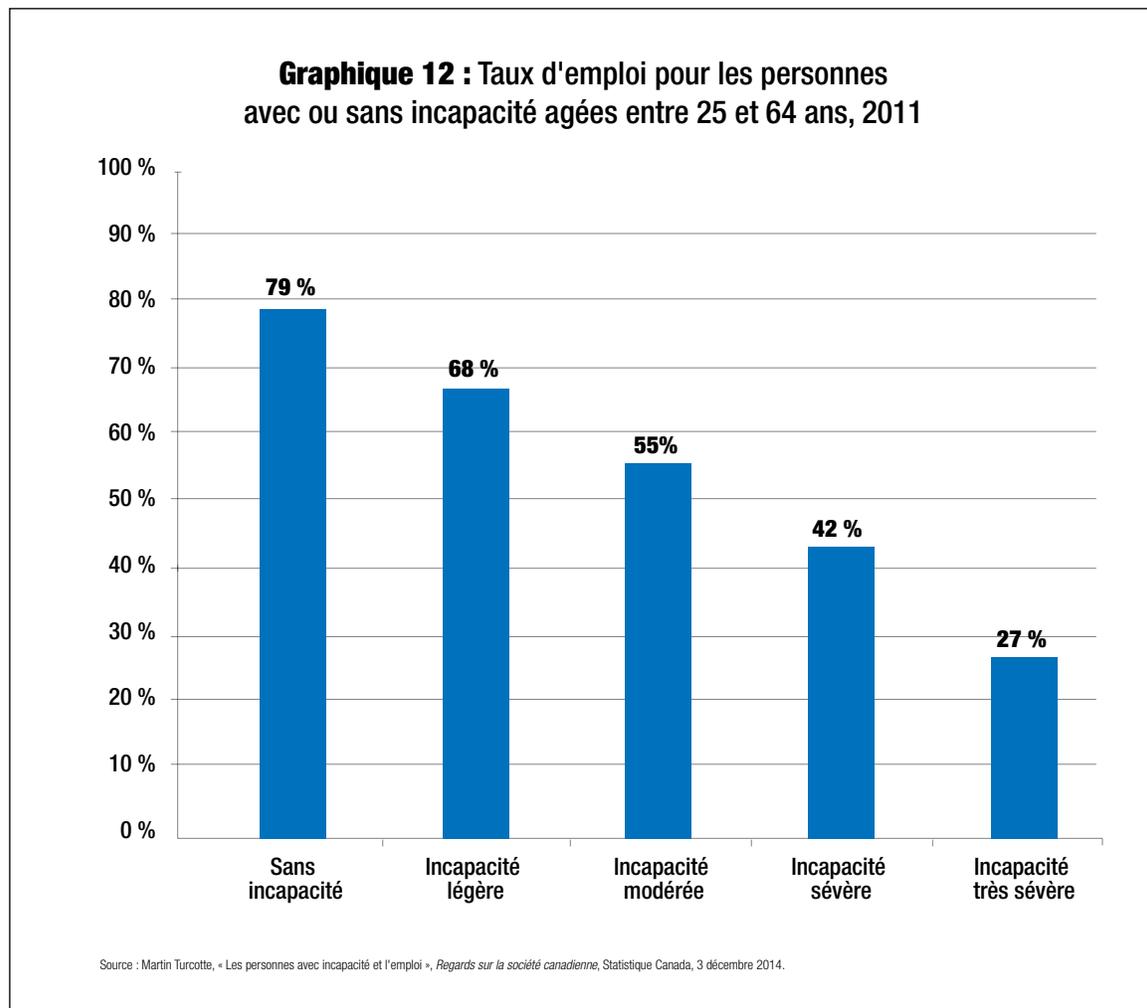


Personnes handicapées

En 2012, plus de 2,3 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans vivaient avec une incapacité. Les personnes handicapées font face à des obstacles qui augmentent leur risque de vivre dans la pauvreté. Dans certains cas, ces personnes ont des incapacités si sévères qu'elles ne peuvent pas travailler. Par exemple, en 2012, plus de 1 million de Canadiens handicapés âgés de 15 à 64 ans ne faisaient pas partie de la population active. Parmi les Canadiens handicapés qui ne faisaient pas partie de la population active et ne comptaient pas chercher un emploi au cours de la prochaine année, 18 % avaient indiqué que leur incapacité les empêchait de travailler et qu'aucun type d'accommodation en milieu de travail ne leur permettrait d'occuper un emploi. Parmi les Canadiens handicapés ne pouvant pas travailler, 78 % disaient avoir une incapacité très sévère ou sévère. De ce groupe, environ un

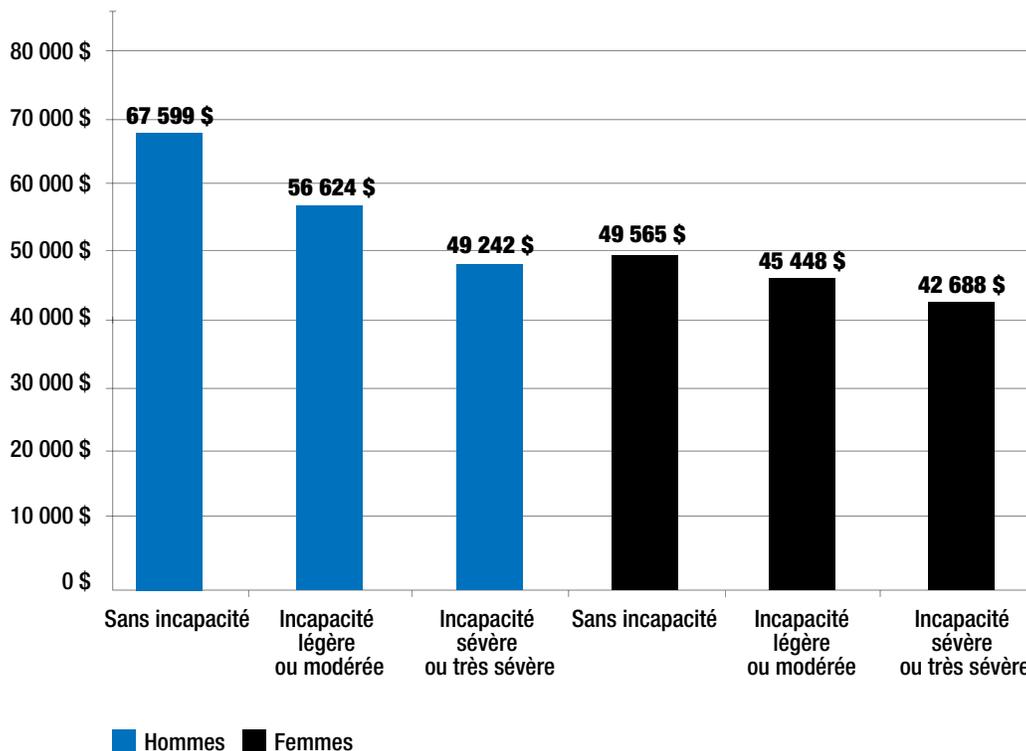
tiers (32 %) recevaient des prestations d'assurance sociale. En outre, plus de la moitié (55 %) des personnes handicapées qui n'étaient pas membres de la population active et ne comptaient pas chercher un emploi au cours de la prochaine année avaient pris leur retraite de façon permanente. Trois quart d'entre eux l'avaient prise en partie à cause de leur incapacité.⁹

Toutefois, beaucoup de personnes handicapées qui aimeraient travailler rencontrent des défis liés à l'emploi en milieu de travail. Ceux-ci comprennent les milieux de travail qui sont physiquement inaccessibles, l'absence de mesures d'adaptation et des pratiques d'embauche discriminatoires. Comme l'illustre le graphique 12, les personnes handicapées affichent des taux d'emploi plus faibles que les Canadiens sans incapacité, et ces taux d'emploi varient selon la sévérité de l'incapacité. Par exemple, en 2011, le taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 64 ans avec une incapacité légère était de 68 %, comparativement à 79 % pour les personnes sans incapacité. En général, les personnes handicapées avaient un niveau d'éducation moins élevé que celles sans incapacités, ce qui pourrait aussi contribuer aux faibles taux d'emploi.¹⁰



De plus, les personnes handicapées qui travaillent à temps plein toute l'année ont déclaré un revenu annuel moins élevé que les personnes sans incapacité (Graphique 13). Par exemple, les hommes âgés de 25 à 64 ans avec une incapacité légère ou modérée avaient en moyenne un revenu de 11 000 \$ de moins que les hommes sans incapacité. En général, les femmes reçoivent un revenu moins élevé que les hommes. Or, l'écart entre le revenu des femmes avec une incapacité légère ou modérée et celui des femmes sans incapacité est d'environ 4 000 \$ de moins.¹¹

Graphique 13 : Revenu d'emploi moyen pour les personnes avec ou sans incapacité âgées entre 25 et 64 ans, 2011



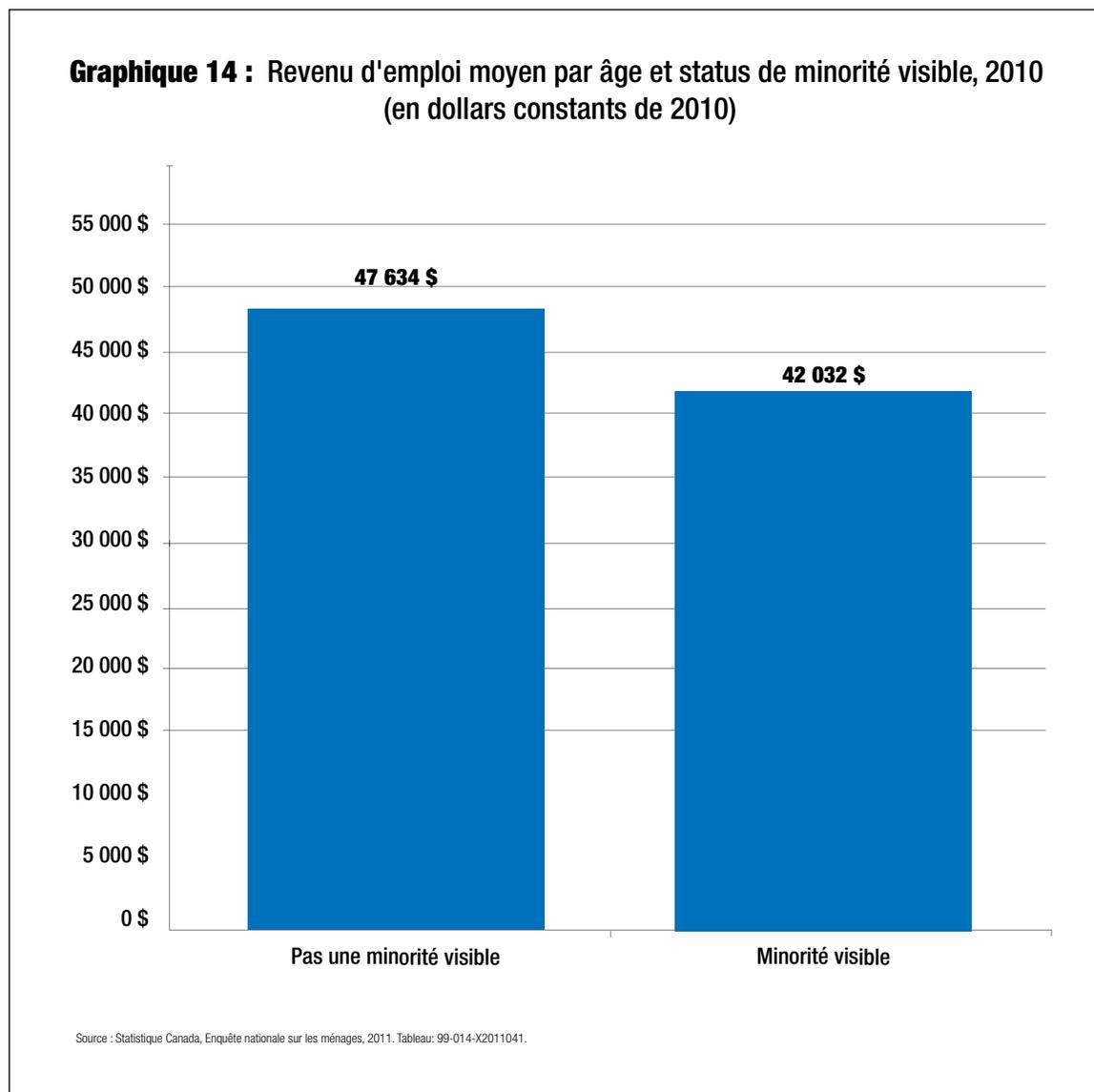
Source : Martin Turcotte, « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, 3 décembre 2014. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012. Le statut d'emploi se base sur les individus qui travaillaient durant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L'emploi est déterminé en fonction d'avoir travaillé à temps plein, toute l'année, avec des revenus de travail positifs.

Immigrants récents

À leur arrivée au pays, les immigrants récents (c.-à-d. ceux qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans) peuvent se heurter à des obstacles linguistiques, subir de la discrimination, avoir de la difficulté à faire reconnaître leurs diplômes et leurs titres professionnels, manquer d'expérience de travail au Canada et avoir des difficultés à établir des réseaux sociaux. Ces barrières peuvent entraîner des taux élevés de chômage et de pauvreté. À titre d'exemple, en 2015, le taux de chômage chez

les immigrants récents était de 10 %, soit plus élevé que le taux de chômage pour les travailleurs nés au Canada, qui était de 7 %¹². De plus, en 2014, le taux de faible revenu chez les immigrants récents (20,3 %) était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne (8,8 %).

Les minorités visibles sont confrontées à des difficultés additionnelles qui les rendent plus à risque de faible revenu. Par exemple, selon l'Enquête nationale auprès des ménages, le revenu moyen des membres de minorités visibles en âge de travailler (25 à 64 ans) en 2010 était 42 032 \$, comparativement à 47 634 \$ pour ceux qui ne sont pas des minorités visibles (graphique 14). Le revenu moyen varie parmi les minorités visibles, le plus bas étant pour les personnes originaires d'Amérique latine (37 282 \$) ou appartenant à la communauté noire (39 180 \$), alors que les personnes provenant d'Asie du Sud ont le revenu moyen le plus élevé (43 109 \$).

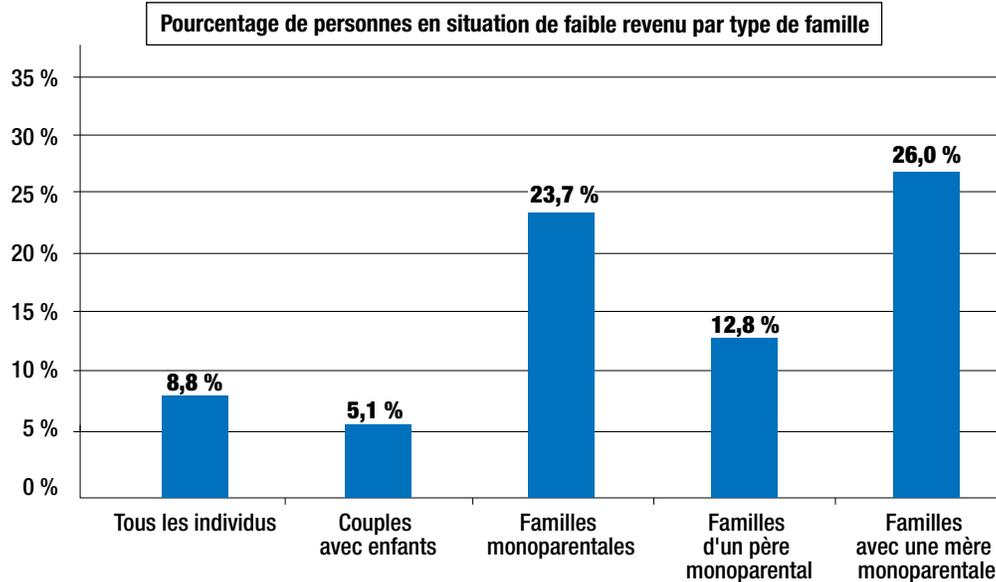
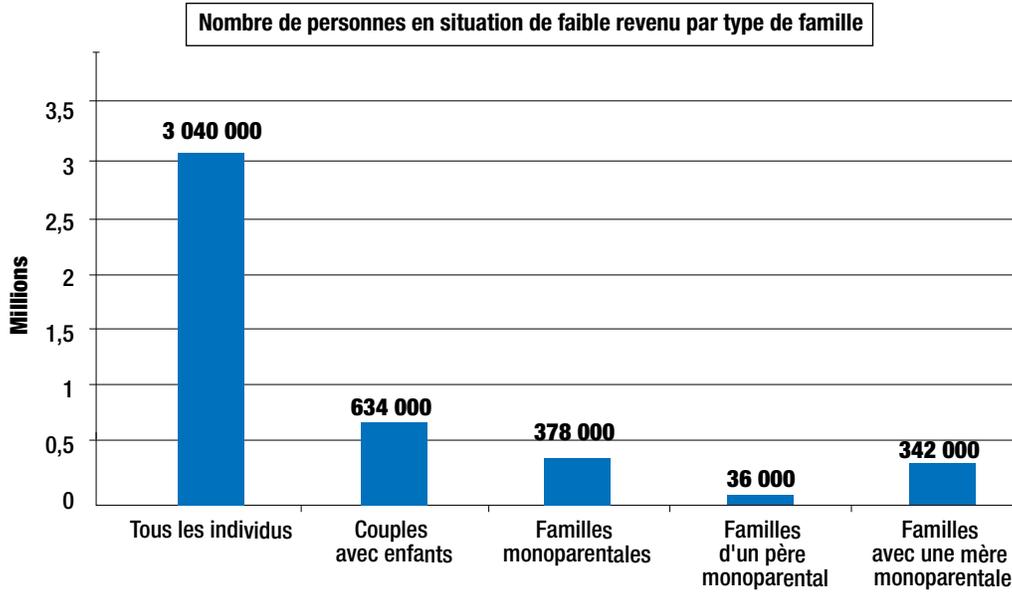


Chefs de familles monoparentales

Le taux élevé de faible revenu des personnes vivant dans des familles monoparentales est également préoccupant. D'après les seuils de faible revenu après impôt, environ le quart (23,7 %) des personnes dans les familles monoparentales vivaient dans la pauvreté en 2014. En outre, les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles dirigées par un homme. Par exemple, comme l'indique le graphique 15, 26,0 % des membres de familles monoparentales dirigées par une femme vivaient dans une situation de faible revenu, comparativement à 12,8 % des membres de familles monoparentales dirigées par un homme.

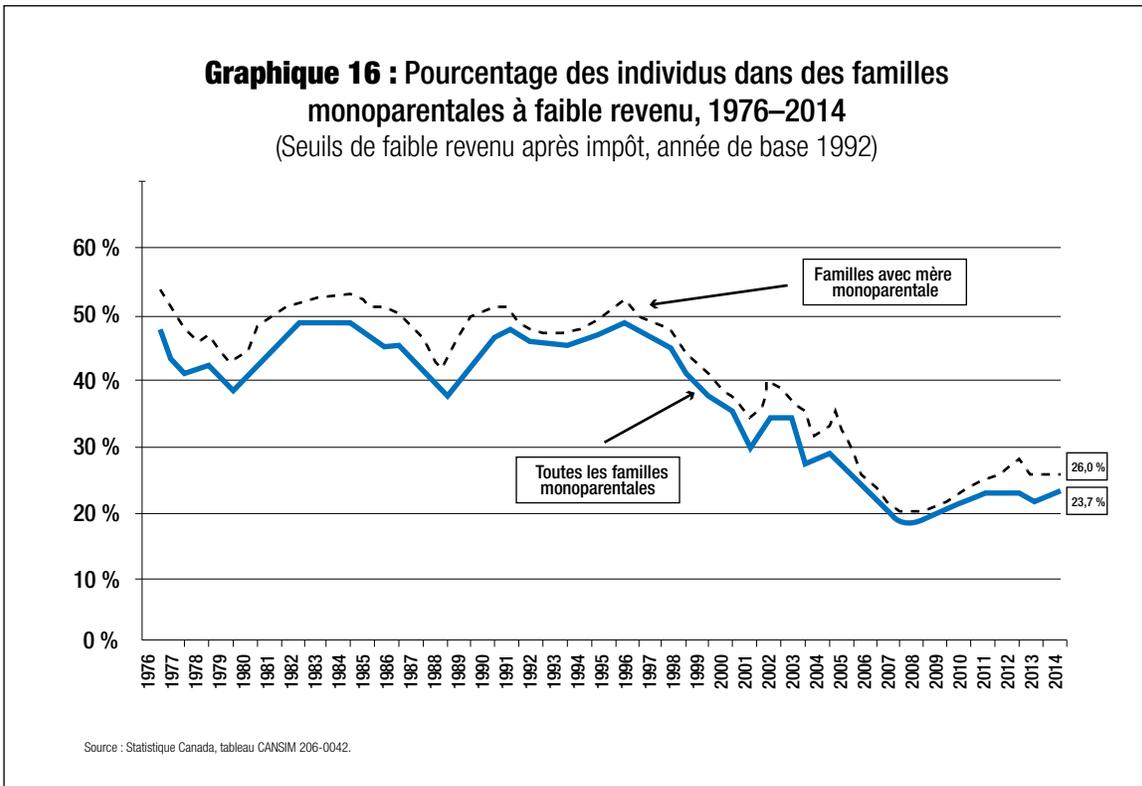
Graphique 15 : Nombre et pourcentage de personnes en situation de faible revenu par type de famille, 2014

(Seuils de faible revenu après impôt, année de base 1992)



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau CANSIM 206-0042.

Il est à noter, cependant, que la situation des personnes de familles monoparentales, y compris celles dont la chef est une mère, s'est améliorée avec le temps (graphique 16).

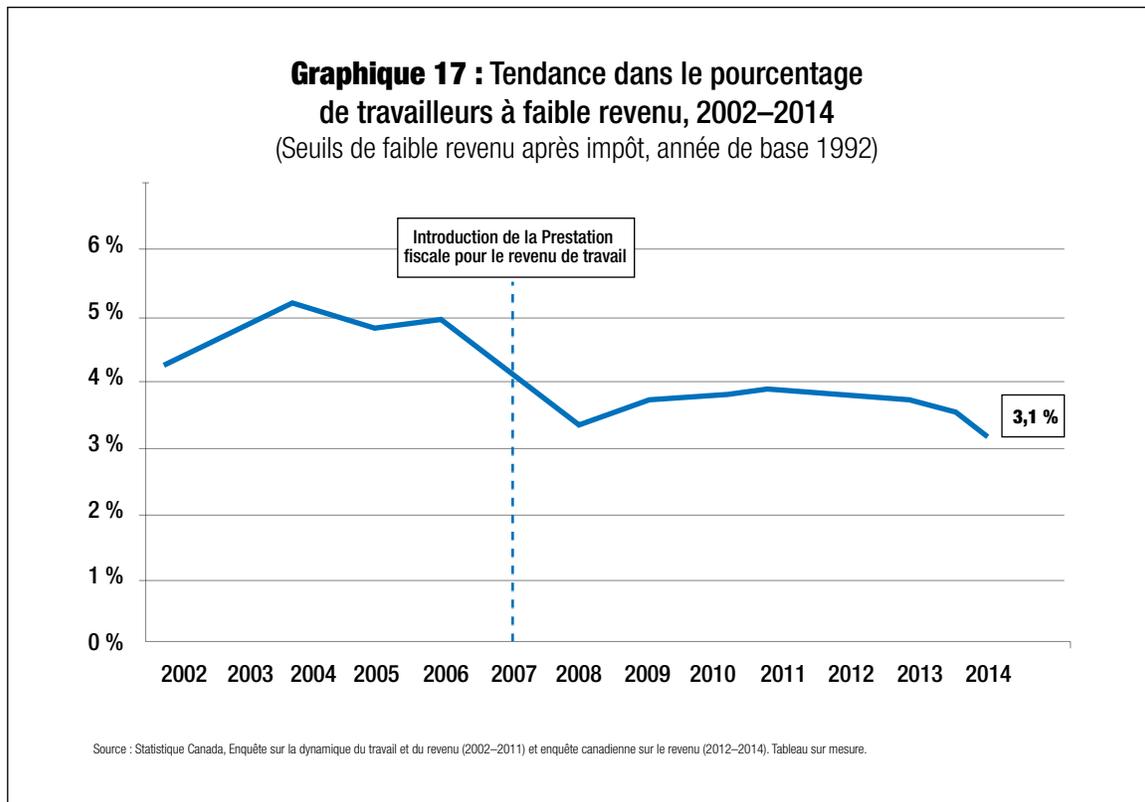


Personnes vivant seules âgées entre 45 et 64 ans

Environ 518 000 Canadiens vivant seuls, âgés de 45 à 64 ans, avaient un faible revenu en 2014 selon les seuils de faible revenu après impôt. Près des trois quart (72 %) de ces Canadiens ne travaillaient pas, et la grande majorité des personnes vivant seules qui ne travaillaient pas étaient handicapées (81 %). Les personnes vivant seules et à faible revenu, de 45 à 64 ans, étaient surtout des hommes (57 %) ¹³.

TRAVAILLEURS PAUVRES¹⁴

En 2014, environ 746 000 Canadiens vivaient dans une famille où le soutien économique principal pouvait être défini comme travailleur pauvre : personne qui a travaillé plus de 910 heures dans une année et qui avait un faible revenu, d'après les seuils de faible revenu. Dans l'ensemble, environ 3,1 % des Canadiens vivent dans une famille dirigée par une personne considérée comme étant un travailleur pauvre (graphique 17). Même si la proportion de Canadiens vivant dans des familles de travailleurs pauvres a diminué au cours des dernières années, le taux se maintient entre 3 % et 4 % depuis 2007.

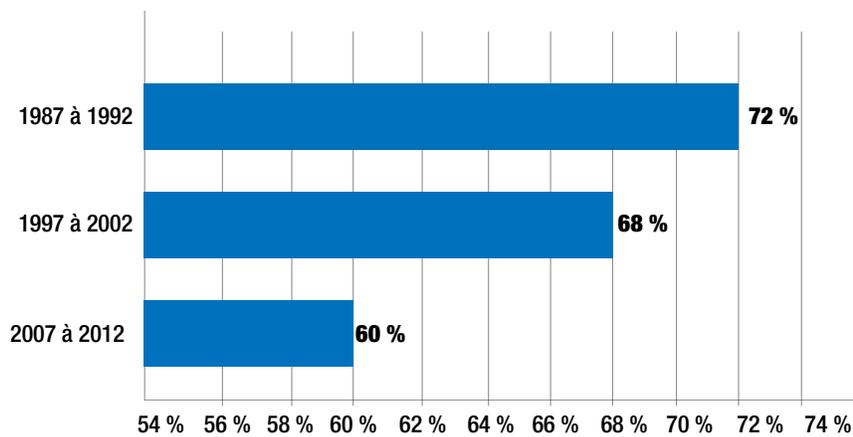


Les travailleurs pauvres sont plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes ou d'avoir des horaires non conventionnels¹⁵. Par exemple, environ 4 travailleurs pauvres sur 10 travaillent à leur compte à un moment donné au cours de l'année. En outre, il est moins probable que les travailleurs pauvres aient accès à des avantages liés au travail comme un plan de régime de retraite privé offert par l'employeur, l'assurance-invalidité ou un régime d'assurance dentaire familiale¹⁶.

MOBILITÉ ASCENDANTE DU REVENU

Bien que la majorité des Canadiens (c.-à.-d. ceux dans les neuf derniers déciles de revenu) ait connu une diminution dans leur habileté à gravir l'échelle des revenus depuis la fin des années 1980, les Canadiens à faible et à moyen revenu ont été encore moins en mesure de gravir l'échelle des revenus. Par exemple, pendant la période de 5 ans, de 1987-1992, 72 % des Canadiens dont le revenu était le plus faible (dans la tranche des 10 % inférieurs) ont gravi l'échelle des revenus, mais ce pourcentage a chuté à 60 % durant la période allant de 2007 à 2012 (graphique 18)¹⁷.

Graphique 18 : Pourcentage de canadiens à faible revenu (le plus bas 10 % dans l'échelle des revenus) ayant passé à un décile de revenu plus élevé sur une période de cinq ans, 1987-2012



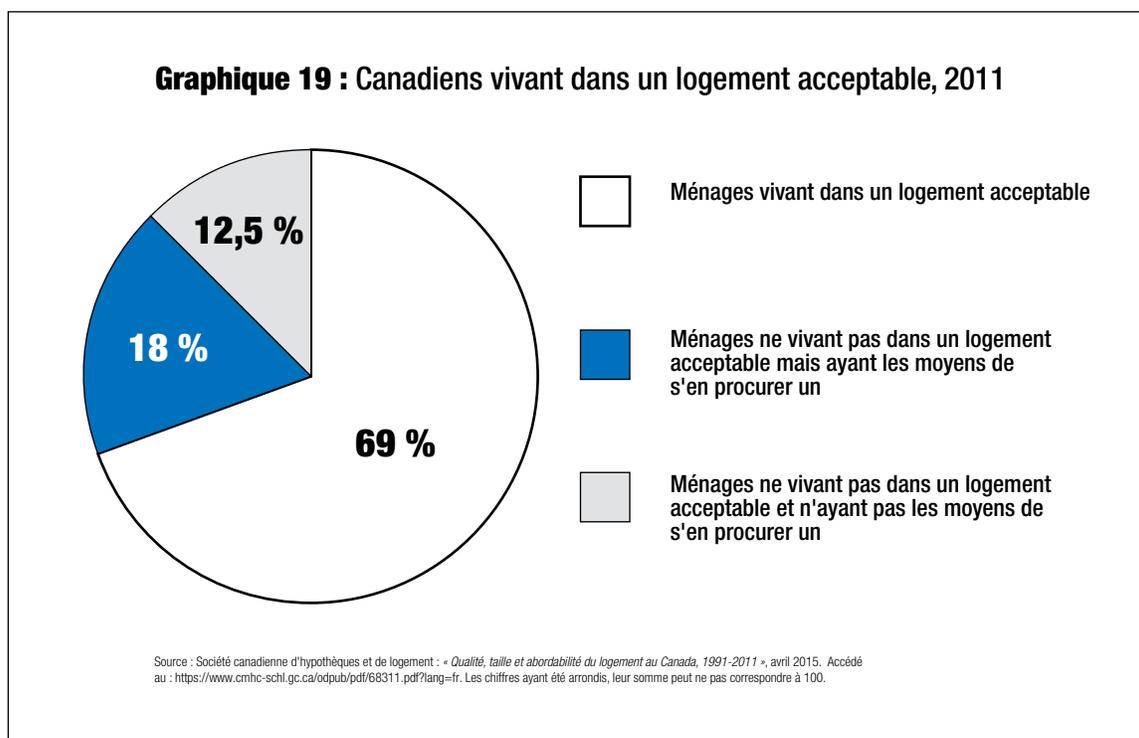
Source : Xuelin Zhang, Habib Saani, et Jackson Chung. « Évolution de la mobilité du revenu au Canada : données probantes tirées de la Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012 », Série de documents de recherche, Statistique Canada, 3 mai 2016. Données tirées de la Banque de données administratives longitudinales, 1982-2012, calculs des auteurs.

PAUVRETÉ AU-DELÀ DU REVENU DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

L'étude des niveaux de revenu ne donne qu'une image partielle de la pauvreté au Canada. Pour bien comprendre comment la pauvreté touche les Canadiens, nous devons aussi nous pencher sur les autres éléments qui ont une incidence sur la vie quotidienne des personnes vivant dans la pauvreté, comme le logement, la nourriture, la santé et le crime.

Logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement estime qu'un logement est « acceptable » s'il est abordable, s'il est en bonne condition, s'il ne nécessite aucune réparation majeure (p. ex. plomberie, câblage électrique, structure) et s'il possède le nombre de chambres nécessaire pour loger une famille selon sa taille et sa composition. Un logement est considéré comme abordable lorsque son coût équivaut à moins de 30 % du revenu total avant impôt d'un ménage. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, près de 70 % des ménages canadiens occupaient un logement « acceptable ». Environ 12,5 % des familles canadiennes ne pouvaient se payer un logement acceptable (graphique 19) et avaient des « besoins impérieux en matière de logement »¹⁸.



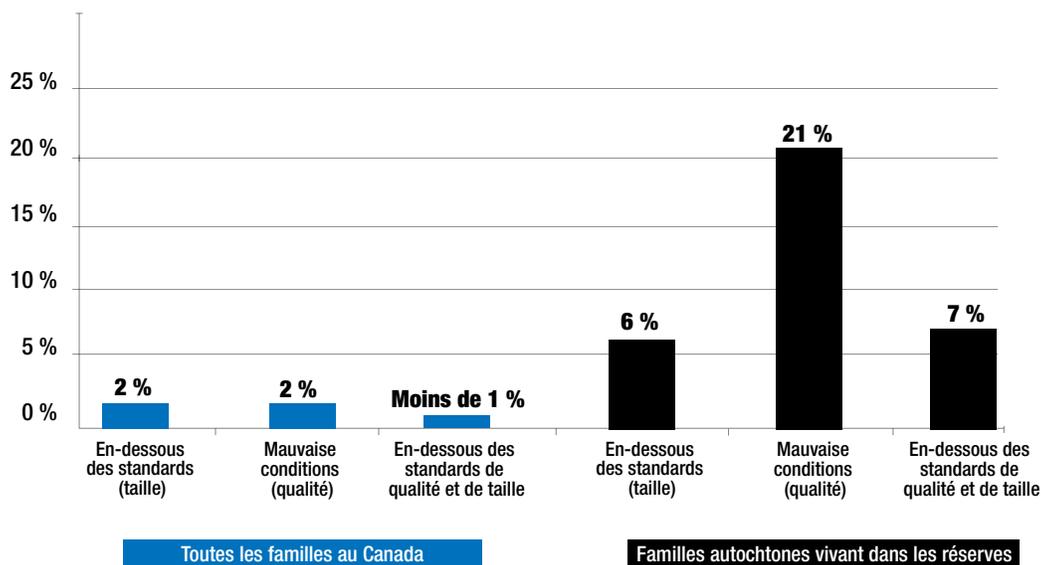
Plus de 655 000 ménages canadiens (5 %) avaient de graves besoins en matière de logement, c'est-à-dire qu'ils devaient dépenser au moins 50 % de leurs revenus avant impôt pour se loger. Près de 90 % des ménages ayant de graves besoins en matière de logement étaient à faible revenu. De plus, certains membres de groupes vulnérables, qui sont plus à risque de vivre dans une famille à faible revenu, avaient tendance à faire partie des ménages ayant de besoins graves en matière de logement. Par exemple, près de 13 % des ménages dont le soutien était de nouveaux immigrants,

10 % des ménages dont le soutien était des personnes vivant seules ou des chefs de familles monoparentales et 7 % des ménages dont le soutien était des Autochtones vivant hors réserve avaient de graves besoins en matière de logement¹⁹.

En général, les Canadiens qui ont des besoins impérieux en matière de logement sont réputés avoir de tels besoins à cause de problèmes d'abordabilité, et non parce que leur logement est trop petit ou qu'il nécessite des réparations. Cependant, les personnes qui ont des besoins en matière de logement et qui vivent dans les territoires ont généralement ces besoins parce que leur logement nécessite d'importantes rénovations ou qu'il est surpeuplé. Par exemple, au Nunavut, plus d'un ménage sur quatre (28 %) vit dans un logement qui doit subir d'importantes réparations et près de trois ménages sur dix vivent dans un logement surpeuplé. Les Territoires du Nord-Ouest sont au deuxième rang en ce qui a trait aux taux de logements nécessitant des réparations majeures.²⁰

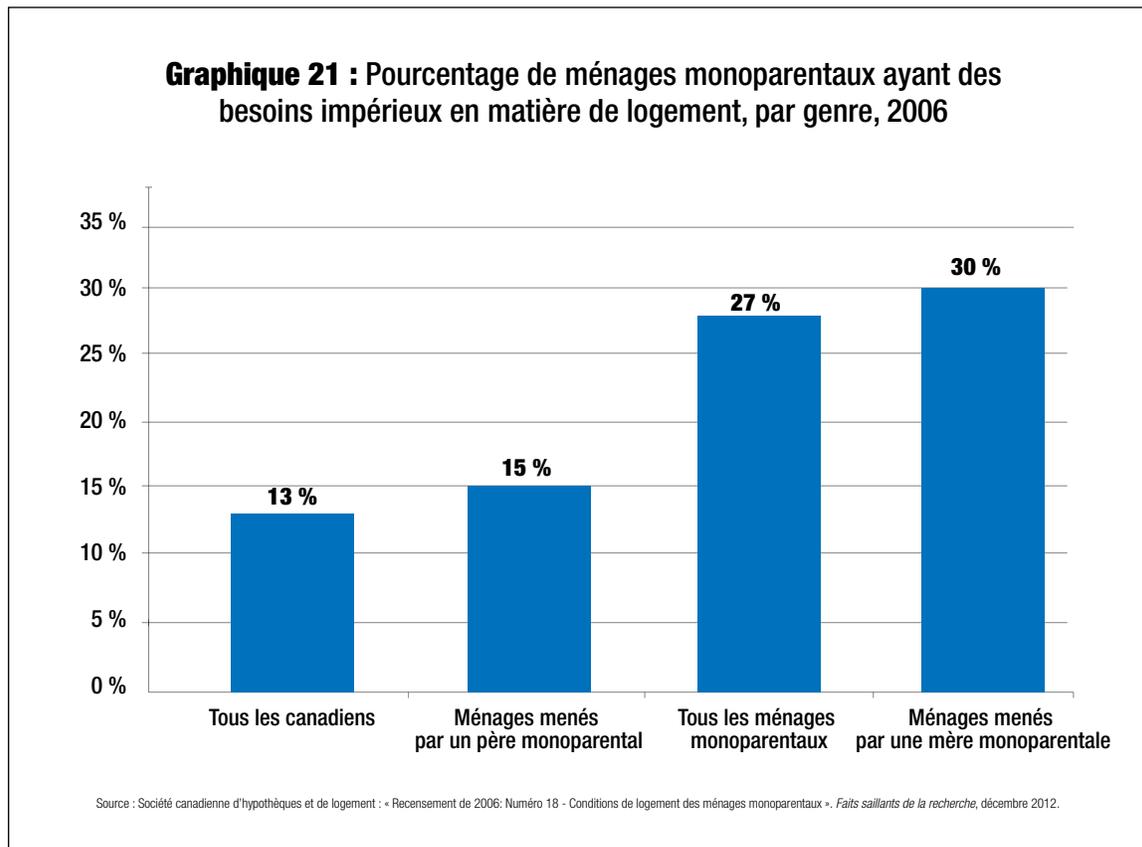
De plus, environ la moitié des 91 595 ménages des Premières Nations vivant dans une réserve en 2011 vivait dans un logement qui ne satisfaisait pas aux normes de logement acceptable parce qu'il nécessitait des travaux importants ou était surpeuplé. Un tiers des ménages autochtones vivant dans une réserve qui avaient besoin d'un meilleur logement parce que le leur était délabré et/ou surpeuplé n'avaient pas les moyens de se payer un logement local acceptable, parce qu'ils auraient été forcés de dépenser plus de 30 % de leur revenu pour se loger (graphique 20). La majorité des ménages autochtones vivant dans les réserves (70 %) qui avaient des besoins en matière de logement vivaient dans un logement de bande²¹.

Graphique 20 : Ménage autochtones vivant dans les réserves ayant des besoins impérieux en matière de logement par rapport aux standards de qualité et de taille, 2011



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 8 – Conditions de logement des ménages autochtones vivant dans les réserves », *Faits saillants de la recherche*, mars 2016. Données basées sur l'Enquête nationale sur les ménages de 2011.

Parmi les groupes vulnérables à risque d'avoir des besoins en matière de logement, il y a la situation des chefs de familles monoparentales qui est aussi problématique. Plus d'un ménage sur quatre (27 %) tenu par un chef de famille monoparentale avait des besoins impérieux en matière de logement en 2006, ce qui représentait plus de deux fois le taux de l'ensemble des ménages au Canada au cours de la même année (13 %). Les ménages des chefs de familles monoparentales qui avaient des besoins impérieux en matière de logement ont dépensé 46 % de leur revenu avant impôt pour le logement. Toutefois, il existe une différence marquée entre les ménages monoparentaux ayant des besoins impérieux en matière de logement qui sont dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. Comme le montre le graphique 21, les ménages monoparentaux dont la chef est une femme sont beaucoup plus à risque d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (30 %) que ceux dont le chef est un homme (15 %)²².

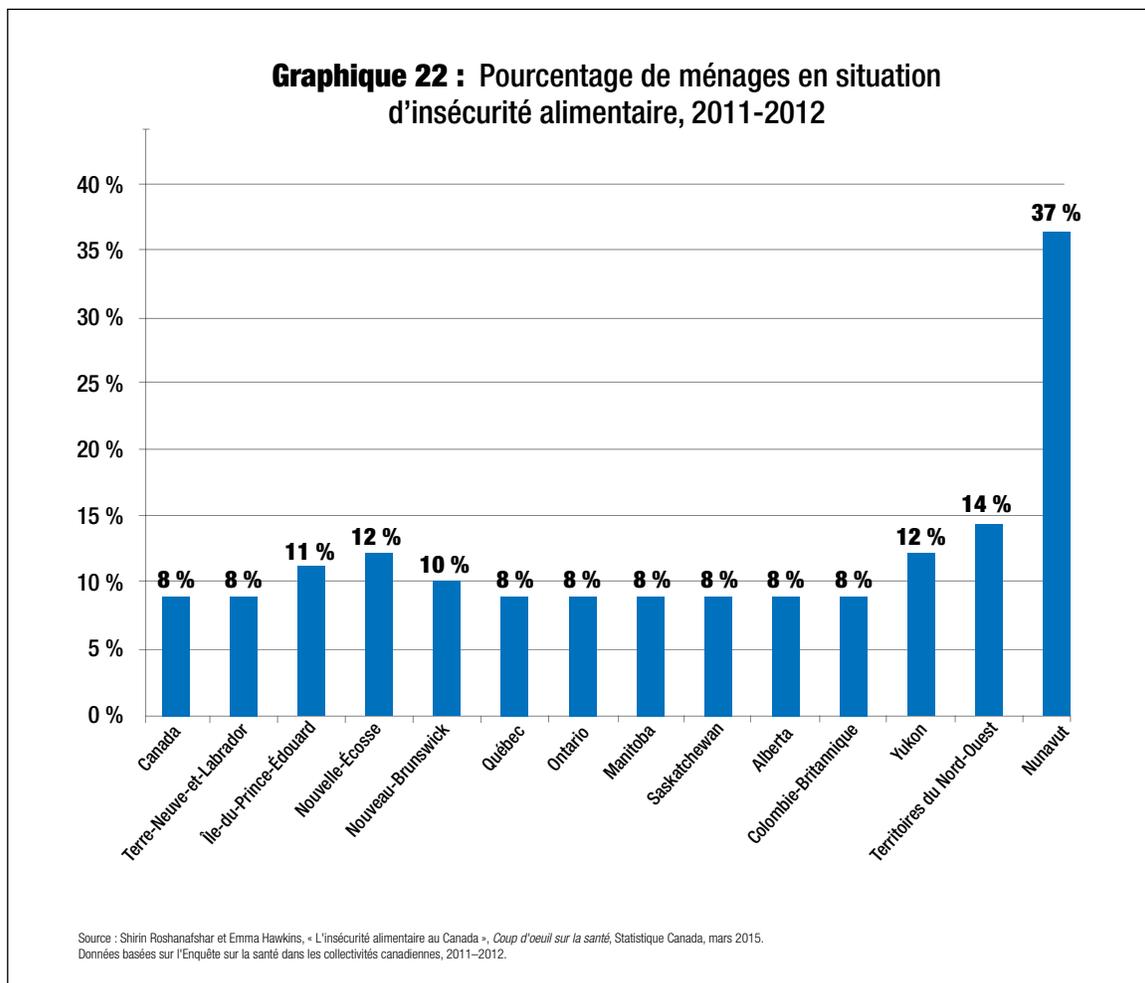


En plus du nombre de Canadiens ayant des besoins en matière de logement, on évalue à 35 000 le nombre de ceux qui sont sans abri chaque nuit²³. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent contribuer au risque qu'une personne se retrouve sans abri, y compris leurs revenus, leur situation d'emploi, leur santé mentale, les maladies mentales et les problèmes de dépendance²⁴.

Insécurité alimentaire

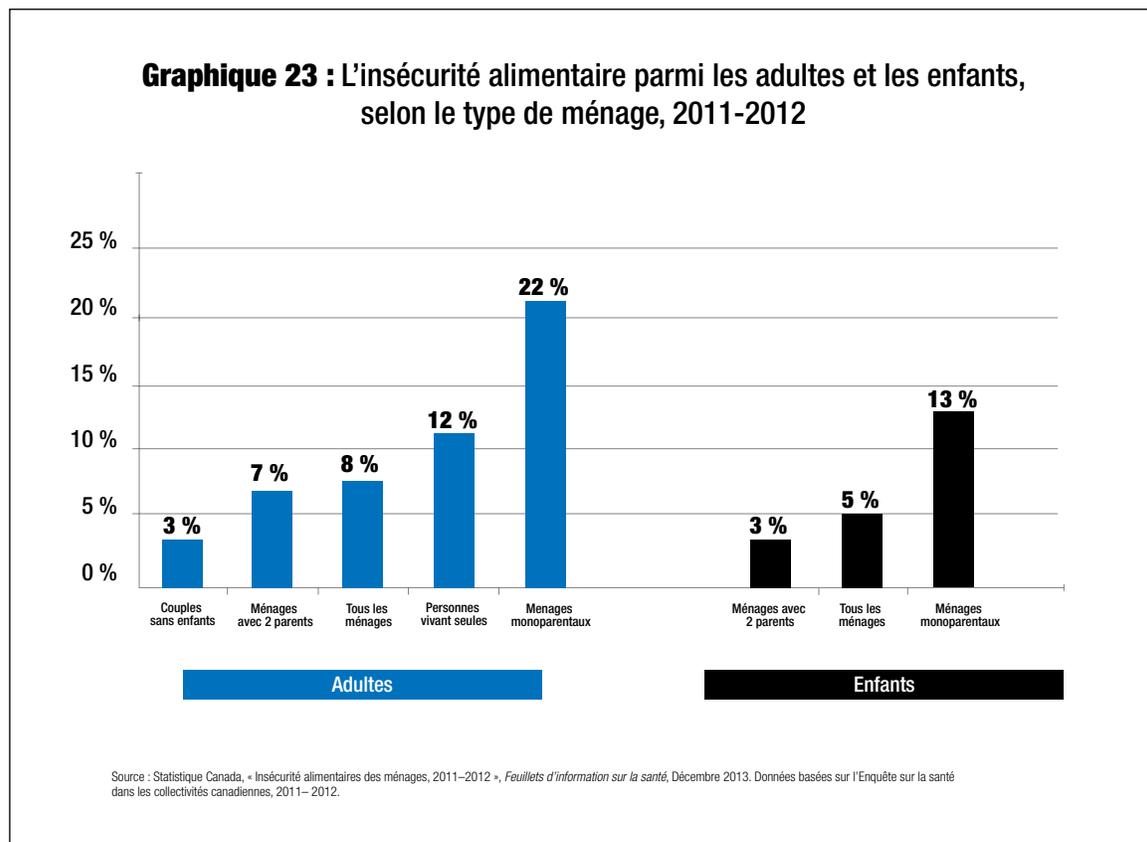
L'insécurité alimentaire signifie qu'un ménage n'a pas assez d'argent pour acheter une quantité et une variété suffisantes de nourriture pour avoir un mode de vie sain. Avoir un faible revenu contribue à l'insécurité alimentaire. Les recherches indiquent que l'insécurité alimentaire a une incidence non seulement sur le développement des enfants, mais qu'elle peut mener aussi à des problèmes de santé chroniques, à l'obésité, à la dépression et à une santé déficiente en général²⁵.

Entre 2011 et 2012, 1,1 million de ménages canadiens (8 %) ont vécu une insécurité alimentaire selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Cependant, il y avait des différences marquées entre les provinces et les territoires ainsi que selon les types de ménages. Par exemple, 37 % des ménages au Nunavut ont souffert d'insécurité alimentaire comparativement à 8 % des ménages dans les Prairies, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec (graphique 22)²⁶.



De plus, les ménages ayant des enfants ont affiché des taux plus élevés d'insécurité alimentaire. Environ 10 % des ménages ayant des enfants âgés de moins de 18 ans étaient en situation d'insécurité alimentaire comparativement à 7,5 % des ménages sans enfant²⁷.

Les familles monoparentales étaient considérablement plus susceptibles de se trouver en situation d'insécurité alimentaire. Par exemple, 22 % des adultes membres de familles monoparentales étaient en situation d'insécurité alimentaire comparativement à 7 % des adultes en couple et ayant des enfants. Parallèlement, 13 % des enfants issus de familles monoparentales étaient en situation d'insécurité alimentaire comparativement à seulement 3 % des enfants issus de ménages biparentaux (graphique 23)²⁸.



Les Autochtones, et particulièrement les femmes, souffrent davantage d'insécurité alimentaire que les Canadiens non-autochtones. Par exemple, 16 % des hommes et 26 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve ont déclaré avoir souffert d'insécurité alimentaire de 2007 à 2010, comparativement à 7 % des hommes non-autochtones et 8 % des femmes non-autochtones. Les taux d'insécurité alimentaire étaient particulièrement élevés dans le cas des femmes inuites (28 %) et des hommes inuits (27 %), tandis que ceux des femmes métisses et des hommes métis s'établissaient respectivement à 17 % et 14 %²⁹.

En outre, la proportion de ménages à faible revenu qui vivent en situation d'insécurité alimentaire varie en fonction du type de revenu touché. Par exemple, les Canadiens à faible revenu sont plus susceptibles de se trouver en situation d'insécurité alimentaire si leur principale source de revenus provient de paiements de transferts du gouvernement comme l'assurance-emploi, les indemnités d'accidents du travail, les pensions gouvernementales, l'aide sociale et les prestations pour enfants. De 2011 à 2012, 41 % des ménages à faible revenu dont les paiements de transferts gouvernementaux constituaient la source principale de revenu étaient en situation d'insécurité alimentaire comparativement à 23 % de ceux ayant une autre source principale de revenu (p. ex. salaire, investissements, régimes de retraite privés, pension alimentaire matrimoniale et pension alimentaire pour enfants)³⁰.

On observe une tendance semblable chez les enfants, où 27 % des enfants issus de ménages qui dépendent de paiements de transferts gouvernementaux sont en situation d'insécurité alimentaire comparativement à seulement 3,5 % des enfants vivant dans des ménages qui dépendent d'autres sources de revenus (p. ex. salaires)³¹.

Santé

La pauvreté a des répercussions sur la santé des individus. Une mauvaise santé peut miner la productivité de la personne et occasionner des pertes économiques pour la personne et la société. Les recherches suggèrent que les personnes ayant un faible revenu ont une espérance de vie réduite, qu'elles sont plus susceptibles de souffrir de maladies cardiaques, de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale. Le taux de suicide serait également plus élevé chez ces personnes³². Par exemple, les femmes provenant des quartiers ayant les revenus les plus faibles (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus faible) avaient une espérance de vie de près de 82 ans, ce qui représentait environ deux ans de moins que les femmes provenant des quartiers ayant les revenus les plus élevés (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus élevé), lesquelles avaient une espérance de vie de 84 ans. Les hommes vivant dans des quartiers à faible revenu avaient une espérance de vie de près de 76 ans, alors que ceux vivant dans des quartiers ayant les revenus les plus élevés pouvaient s'attendre à vivre jusqu'à l'âge de 80 ans³³.

Les Canadiens qui ont un faible revenu sont aussi plus susceptibles de souffrir du cancer du poumon, la cause la plus répandue de décès dus au cancer, que ceux ayant un revenu plus élevé. Par exemple, les hommes qui se situent dans le quintile inférieur (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus faible) sont deux fois plus susceptibles d'être atteints du cancer du poumon que leurs pairs qui se situent dans le quintile supérieur (faisant partie du 20 % des salariés ayant le revenu le plus élevé). Parallèlement, les femmes se situant dans le quintile inférieur ont une probabilité d'être atteintes du cancer du poumon de 1,8 fois supérieure à celle des femmes se situant dans le quintile supérieur³⁴. Les femmes et les hommes ayant un faible revenu sont aussi plus susceptibles de développer un diabète de type 2 que celles et ceux vivant dans un ménage ayant un revenu plus élevé³⁵.

La pauvreté a une incidence sur la santé générale à cause des défis qu'elle présente, comme l'insécurité alimentaire et de mauvaises conditions de vie. Cependant, la pauvreté a également une influence sur la capacité de la personne touchée d'avoir accès à des soins de santé, que ce soit pour une consultation dans un cabinet de médecin, dans une clinique sans rendez-vous ou dans une salle d'urgence d'un hôpital pour traiter des problèmes de santé physique et mentale. En 2014, près de 13 % des Canadiens à faible revenu avaient des besoins non comblés en matière de soins

de santé par rapport à 10 % chez les Canadiens ayant un revenu moyen ou élevé, ce qui suppose qu'ils ont de la difficulté à avoir accès à des soins de santé. Parmi les groupes les plus susceptibles d'avoir un faible revenu, les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des besoins de santé non comblés³⁶.

De plus, les Canadiens ayant un faible revenu sont plus susceptibles d'utiliser un plus grand pourcentage de leur revenu pour payer des dépenses liées aux soins de santé comme les soins dentaires, les médicaments délivrés sous ordonnance et les primes d'assurance privée que ceux qui ont un revenu plus élevé. En moyenne, les ménages à faible revenu consacraient 6 % de leur revenu après impôt aux dépenses liées aux soins de santé, alors que les ménages à revenu plus élevé n'y consacraient que 3 %. De 1997 à 2009, les Canadiens de tous les seuils de revenu ont connu une augmentation des frais de soins de santé non remboursés pour les soins dentaires, les médicaments délivrés sous ordonnance et l'assurance maladie. Toutefois, ce sont les Canadiens ayant un faible revenu qui ont connu la hausse la plus importante de frais de soins de santé non remboursés, soit de 63 %, de 1997 à 2009³⁷.

Les différences de l'état de santé causées par le revenu entraînent un coût pour le système de santé estimé à au moins 6,2 milliards de dollars par année, soit plus de 14 % des dépenses totales consacrées aux hospitalisations de courte durée, aux médicaments sur ordonnance et aux consultations de médecins³⁸.

Criminalité

Le taux global de crimes violents au Canada a chuté de 2004 à 2014. En 2014, on comptait en moyenne 76 victimes de crimes violents pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Cependant, on observait des écarts considérables dans la probabilité d'être victime d'un crime violent selon le niveau de revenu. Le taux de crimes violents pour les Canadiens vivant dans des ménages ayant des revenus annuels de 140 000 \$ à 179 999 \$ était de 54 pour 1 000 habitants, mais ce taux était beaucoup plus élevé pour les Canadiens ayant un faible revenu de moins de 20 000 \$, soit un taux de 79 victimes pour 1 000 habitants³⁹. En règle générale, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de crime violent. En 2014, l'Enquête sociale générale a révélé que 85 femmes sur 1 000 étaient victimes de crime violent par rapport à 67 hommes sur 1 000.

De plus, les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de crimes que les non-Autochtones⁴⁰. En 2014, 30 % des Autochtones ont déclaré qu'eux-mêmes ou leur ménage avaient été victimes de crime, par rapport à 19 % chez les non-Autochtones. Par ailleurs, le taux de crimes violents envers les Autochtones s'établissait à 160 victimes pour 1 000 personnes par rapport à seulement 74 victimes pour 1 000 personnes chez leurs pairs non-autochtones. Les femmes autochtones ont des taux élevés de crimes violents. À titre d'exemple, on rapportait 115 cas d'agressions sexuelles pour 1 000 personnes chez les femmes autochtones, par rapport à 35 pour 1 000 femmes non-autochtones⁴¹.

LA PAROLE EST À VOUS

Si vous avez des commentaires sur ce document d'information, veuillez communiquer avec :
reductionpauvrete@canada.gc.ca

ANNEXE A – NOMBRE ET INCIDENCE DES PERSONNES SOUS LES SEUILS DE FAIBLE REVENU, GROUPES SÉLECTIONNÉS, 2014

Le tableau suivant donne un aperçu des statistiques de faible revenu pour des groupes clés et des sous-groupes de la population. Toutes les statistiques proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2014, à l'exception des données pour les personnes handicapées disponibles seulement jusqu'en 2012. Les catégories ci-dessous ne sont pas mutuellement exclusives, ce qui signifie qu'une personne peut être représentée dans plus d'une catégorie.

Nombre de Canadiens vivant avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (après impôt)		
	Nombre	%
Catégories		
Tous les Canadiens	3 040 000	8,8 %
Enfants	573 000	8,5 %
Personnes en âge de travailler (18 à 64 ans)	2 254 000	10,0 %
Aînés (65 ans et plus)	212 000	3,9 %
Sexe		
Hommes	1 522 000	8,8 %
Femmes	1 518 000	8,7 %
Situation familiale		
Personnes vivant dans une famille de deux personnes ou plus	1 631 000	5,6 %
Personnes seules	1 408 000	25,9 %
Nombre de familles		
Familles de deux personnes ou plus	531 000	5,5 %
Personnes seules	1 408 000	25,9 %
Familles avec enfants*		
Enfants faisant partie d'une famille biparentale	306 000	5,5 %
Enfants faisant partie de familles monoparentales dirigées par une femme	207 000	29,6 %
Enfants faisant partie de familles monoparentales dirigées par un homme	18 000	12,0 %
Aînés		
Aînés vivant en famille	48 000	1,2 %
Aînés seuls	164 000	11,3 %

Nombre de Canadiens vivant avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (après impôt)

	Nombre	%
Participation au marché du travail (travailleurs pauvres)**		
Personnes dans un ménage où le principal soutien financier travaillait 910 heures ou plus	746 000	3,1 %
Autres groupes vulnérables		
Autochtones vivant hors réserve***	136 000	18,7 %
Personnes handicapées (données de 2012)	629 000	22,5 %
Immigrants récents	507 000	20,3 %
Personnes seules âgées de 45 à 64	518 000	30,2 %

* Les totaux ne sont pas égaux au nombre total d'enfants en situation de faible revenu étant donné que certains enfants vivent dans d'autres situations familiales (par exemple avec un grand-parent) ou seuls.

** Ne comprends pas les aînés ou les étudiants à temps-plein qui travaillent.

*** L'Enquête canadienne sur le revenu n'est pas administrée dans les territoires ou dans les communautés sur des réserves autochtones.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- 1 Statistique Canada, « Les lignes de faible revenu, 2010-2011 », *Série de documents de recherche – Revenu*, 2012.
Les seuils de faible revenu sont calculés par Statistique Canada en utilisant les tendances relatives aux dépenses des familles économiques de l'année de base 1992. Une famille économique s'entend d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Les seuils de faible revenu sont rajustés au moyen de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation. Ils sont calculés pour des familles de différentes tailles et vivant dans des collectivités de différentes tailles.
- 2 Organisation de coopération et de développement économiques. Base de données sur la famille, 2012. Données de 2011 pour le Canada.
- 3 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015.
- 4 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015.
- 5 Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, 2012.
- 6 Condition féminine Canada, octobre 2015.
- 7 Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2014.
- 8 On peut vérifier annuellement la situation de faible revenu des Autochtones vivant hors réserves, de même que celle des groupes vulnérables, comme les nouveaux immigrants, les chefs de famille monoparentales, les personnes célibataires de 45 à 64 ans, et les personnes handicapées, à l'aide de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Toutefois, l'échantillon actuel de l'ECR n'inclut pas la situation de faible revenu des membres des Premières Nations vivant dans les réserves. Le Recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages, qui sont effectués aux cinq ans, sont les uniques sources de données qui permettraient de vérifier la situation de faible revenu des membres des Premières Nations vivant dans les réserves.
- 9 Matthew Till, Tim Leonard, Sebastian Yeung et Gradon Nicholls. « *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité* », 2012, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012. Statistique Canada, le 3 décembre 2015.
- 10 Martin Turcotte. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada, 2014.
- 11 Martin Turcotte. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada, 2014.
- 12 Statistique Canada. *Enquête sur la population active*, 2015.
- 13 Statistique Canada. *Enquête canadienne sur le revenu*, 2014.
- 14 Les « travailleurs pauvres » sont ceux qui travaillent un minimum de 910 heures par an (équivalent à travailler à temps plein pendant au moins la moitié de l'année), tout en restant en dessous des seuils de faible revenu après impôt. Le taux de travailleurs pauvres s'applique aux ménages canadiens dirigés par un travailleur étant le principal soutien économique ayant travaillé au moins 910 heures durant l'année.

- 15 Dominique Fleury et Myriam Fortin. « Les travailleurs à faible revenu au Canada » *Pauvreté et exclusion*. Horizons de politiques Canada, 2004.
- 16 Dominique Fleury et Myriam Fortin. « Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada ». Ressources humaines et Développement social Canada, 2006.
- 17 Xuelin Zhang, Habib Saani, and Jackson Chung. « Évolution de la mobilité du revenu au Canada : données probantes tirées de la Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012 », Série de documents de recherche – Revenu . Statistique Canada, 2016.
- 18 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 3 – Qualité, taille et abordabilité du logement au Canada, 1991-2011 », 2015.
- 19 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 7 – Ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement qui dépensent au moins 50 % de leur revenu pour se loger, » 2016.
- 20 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 7 – Ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement qui dépensent au moins 50 % de leur revenu pour se loger, » 2016.
- 21 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 8 – Conditions de logement des ménages autochtones vivant dans les réserves ». *Le point en recherche*, 2016.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement n'évalue pas l'abordabilité du logement pour le logement dans les réserves étant donné que l'Enquête nationale auprès des ménages ne recueille pas les frais de logement pour le logement de bande. Ceci étant dit, elle évalue seulement si le logement est acceptable, en fonction de si le logement a besoin de réparations majeures et si le logement peut accommoder le nombre de personnes résidant dans le ménage.
- 22 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006 : Numéro 18 – Conditions de logement des ménages monoparentaux », 2012.
- 23 Stephen Gaetz, Tanya Gulliver et Tim Richter. *L'état de l'itinérance au Canada 2014*. The Homeless Hub Press, 2014.
- 24 Institut canadien d'information sur la santé. *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*, 2007.
- 25 Shirin Roshanafshar et Emma Hawkins, « L'insécurité alimentaire au Canada ». *Coup d'œil sur la santé*. Statistique Canada, 2015.
- 26 Shirin Roshanafshar et Emma Hawkins, « L'insécurité alimentaire au Canada ». *Coup d'œil sur la santé*. Statistique Canada, 2015.
- 27 Shirin Roshanafshar et Emma Hawkins, « L'insécurité alimentaire au Canada », *Coup d'œil sur la santé*, Statistique Canada, 2015.
- 28 Statistique Canada, « Insécurité alimentaire des ménages, 2011-2012 », *Feuillets d'information sur la santé*, 2013.

- 29 Statistique Canada, Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : 2^e édition, 2015.
- 30 Shirin Roshanafshar et Emma Hawkins, « L'insécurité alimentaire au Canada », *Coup d'œil sur la santé*, Statistique Canada, 2015.
- 31 Shirin Roshanafshar et Emma Hawkins, « L'insécurité alimentaire au Canada », *Coup d'œil sur la santé*, Statistique Canada, 2015.
- 32 Agence de la santé publique du Canada. Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada, 2014 : La santé publique et l'avenir.
Russell Wilkins, Jean-Marie Berthelot et Edward Ng. « Tendances de la mortalité selon le revenu du quartier dans les régions urbaines du Canada de 19771 à 1996, » Statistique Canada, 2002.
- 33 Lawson Greenberg et Claude Normandin, « Variations en matière d'espérance de vie à la naissance », *Coup d'œil sur la santé*, Statistique Canada, 2011. Données de 2005 à 2007, fondées sur les statistiques de l'état civil – totalisations personnalisées.
- 34 Debjani Mitra, Amanda Shaw, Michael Tjepkema et Paul Peters, « Déterminants sociaux de l'incidence du cancer du poumon au Canada : une étude prospective sur 13 ans », *Rapports sur la santé*. Statistique Canada, 2015.
- 35 Nancy A. Ross, Heather Gilmour et Kaberi Dasgupta, « Incidence du diabète sur 14 années : le rôle du statut socioéconomique », *Rapports sur la santé*. Statistique Canada, 2010.
- 36 Statistique Canada, « Besoins de santé non comblés », *Feuillets d'information de la santé*, le 9 février 2016.
- 37 Claudia Sanmartin, Deirdre Hennessy, Yuqian Lu et Michael Robert Law, « Tendances des frais de soins de santé non remboursés au Canada, selon le revenu du ménage, de 1997 à 2009 », *Rapports sur la santé*. Statistique Canada, avril 2014.
- 38 Agence de la santé publique du Canada. « Le fardeau économique direct des inégalités socio-économiques en matière de santé au Canada : analyse des coûts des soins de santé selon le revenu, » 2016.
- 39 Samuel Perreault, « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*. Centre canadien de la statistique juridique, 2015.
- 40 Samuel Perreault, « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*. Centre canadien de la statistique juridique, 2015.
- 41 Samuel Perreault, « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*. Centre canadien de la statistique juridique, 2015.

